Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Collectivité

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau
1820 Grande Rue
01700 MIRIBEL CEDEX
Tél : 04.78.55.52.18

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D101.0) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Eaux brutes 5
1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau 5
1.5.2 Achats d'eaux brutes 6
1.6. Eaux traitées 6
1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 6
1.6.2 Production (V1) 6
1.6.3 Achats d'eaux traitées (V2) 7
1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice 7
1.6.5 Autres volumes consommes 7
1.6.6 Volumes consommé autorisé (V6) 7
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (Hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 8
2.1. Modalités de tarification 8
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 9
2.3. Recettes 10
2.3.1 Recettes de la collectivité : 10
2.3.2 Recettes de l'exploitant : 10
3. Indicateurs de performance 10
3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 10
3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 11
3.3 Indicateurs de performance du réseau 13
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3) 13
3.3.2 Indice linéaire des volumes non-comptés (P105.3) 13
3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 14
3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 14
3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 15
4. Financement des investissements 15
4.1 Branchements en plomb 15
4.2 Montants financiers des travaux engagés par la collectivité 15
4.3 État de la dette du service 16
4.4 Amortissements 16
4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 16
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 16
5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 16
5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 17
6 Tableau récapitulatif des indicateurs 17

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est devenue compétente pour l'eau potable sur l'ensemble de son territoire au 1er janvier 2020. Elle remplace donc l'ex-SIENEL (Syndicat intercommunal d'eau potable du Nord Est de Lyon).

La CCMP n'exerce la compétence eau potable que sur les quatre communes desservies par l'ex SIENEL : Neyron, Miribel, Saint-Maurice de Beynost et Beynost.

La CCMP est adhérente au SIE Bresse Dombes Saône et au SIE de Thil-Niévroz, respectivement pour les communes de Tramoyes et Thil.

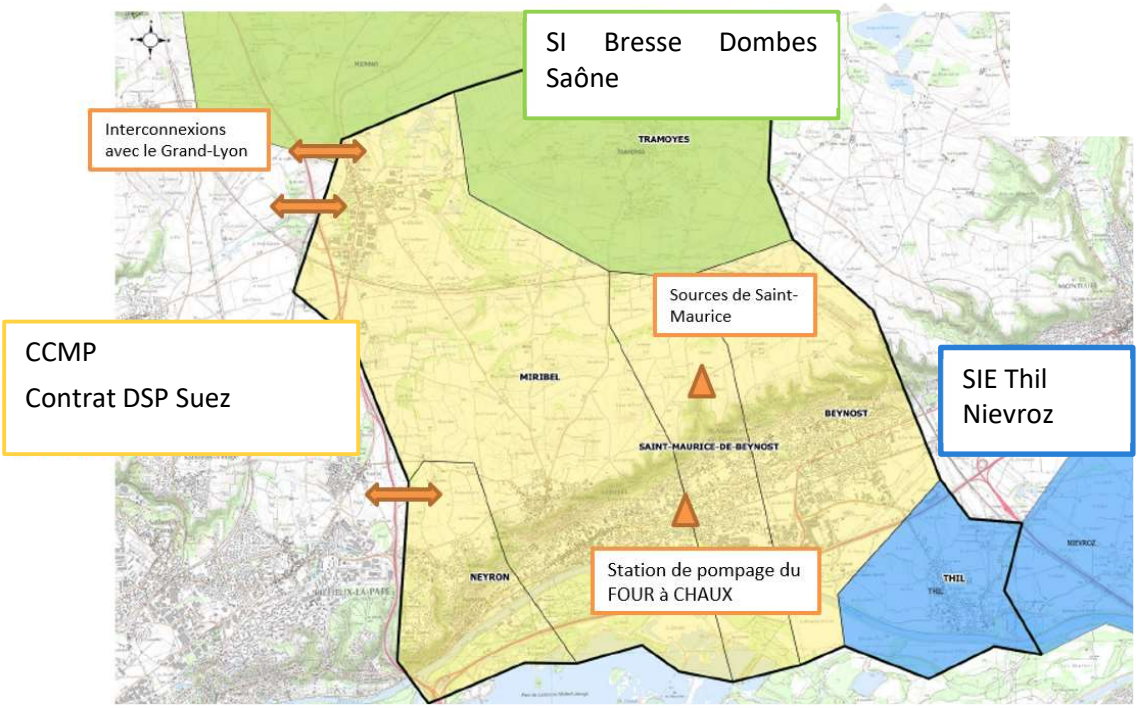

Compétences liées au service :

Compétence(s) exercée(s)	✓ Production, ✓ Protection de l'ouvrage de prélèvement, ✓ Transfert ✓ Stockage ✓ Distribution
Existence d'un zonage	Non
Existence d'un règlement de service	Oui, approuvé le 2 février 2020
Existence d'une CCSPL	Non*
Existence d'un schéma directeur	Oui, réalisé en 2000 - Cabinet Merlin – actualisé en 2009 avec rajout d'une modélisation

**Le seuil réglementaire pour les CCSPL pour les établissements publics de coopération intercommunale est de de 50 000 habitants.*

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service de l'eau potable est délégué à SUEZ Eau France dans le cadre d'un contrat d'affermage initialement du 01/01/2011 au 31/12/2021.

Trois avenants ont complété ce contrat initial :

- Avenant n°01 du 29/11/2016 : Mise en place guichet unique, modification du tarif et du bordereau des prix.
- Avenant n°02 du 01/07/2018 : Frais d'accès au service fixés à 25,00 Euros HT et fourniture et pose d'une tête émettrice à 83,00 Euros HT
- Avenant n°03 du 16/12/2021 : Prolongation jusqu'au 31/12/2022

Les missions d'exploitation déléguées sont principalement :

- la production et le traitement de l'eau potable
- la distribution publique d'eau potable
- la surveillance et l'entretien du réseau et des installations annexes
- le suivi et le maintien de la qualité de l'eau distribuée
- la vidange, le nettoyage et la désinfection des réservoirs
- la relève, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients

A noter que l'exploitant réalise également les réponses aux DT et DICT et assure une astreinte 24h/24.

La CCMP est maître d'ouvrage des travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement des réseaux et des installations.

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Si l'on prend les dernières valeurs de populations municipales connues (INSEE 2020), **le service dessert 22 362 habitants** (21 608 habitants au 31/12/2021).

1.4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 176 abonnés** au 31/12/2022 (9 922 au 31/12/2021).

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	**Nombre total d'abonnés au 31/12/2022**	**Variation en %**
Beynost	**2 240**	2 102	256	**2 358**	**5.27%**
Miribel	**4 657**	4 356	359	**4 715**	**1.25%**
Neyron	**1 191**	1 126	100	**1 226**	**2.94%**
Saint-Maurice-de-Beynost	**1 834**	1 792	85	**1 877**	**2.34%**
Total	**9 922**	9 376	800	**10 176**	**2.56%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **60,20 abonnés/km** au 31/12/2022 (58.65 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,20 habitants/abonné** au 31/12/2021 (2,18 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (volumes comptabilisés domestiques et non domestiques rapportés au nombre d'abonnés) est de **140,12 m³/abonné** au 31/12/2022 (148,47 au 31/12/2021).

1.5. EAUX BRUTES

1.5.1 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Les ressources pour le service d'eau potable figurent dans le tableau ci-dessous.

Ressource et implantation	**Nature de la ressource**	**Débits nominaux (1)**
Puits du Four à Chaux n°1	Forage	700 m3/j
Puits du Four à Chaux n°2	Forage	700 m3/j
Puits du Four à chaux n°3	Forage	700 m3/j
Source de Juffet	Source	340 m3/j
Source de la Bonnarde	Source	340 m3/j

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **94,41%.**

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

1.5.2 ACHATS D'EAUX BRUTES

Le service ne pratique **aucun achat d'eaux brutes** qu'il traite lui-même.

1.6. EAUX TRAITEES

1.6.1 BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2022

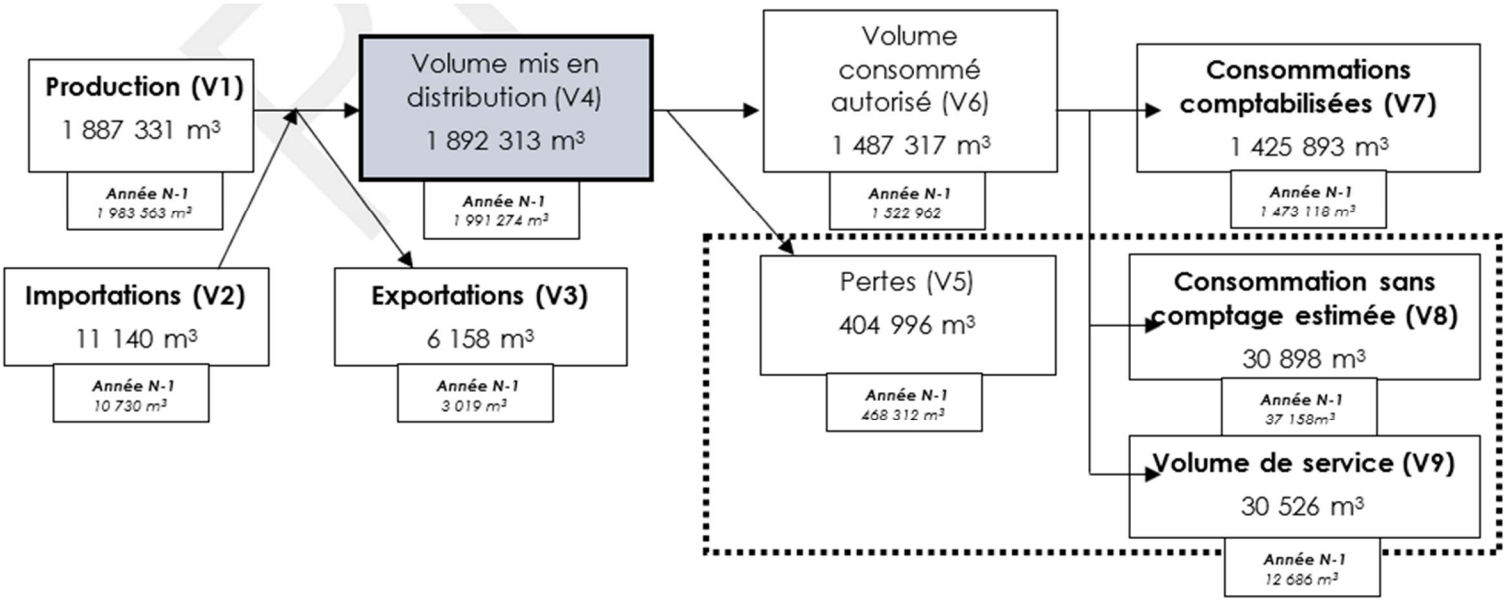

Concernant les principales variations :

- Une légère baisse des volumes produits (-5%) qui s'explique par moins de pertes (-15 %) et moins de consommations (-3.2%)
- Une augmentation des volumes exportés vers la 3CM (+100%)
- Une augmentation des volumes de service liée aux purges du réseau aérien mis temporairement à Neyron dans le secteur du glissement de terrain

1.6.2 PRODUCTION (V1)

Il y a un site de production d'eau potable avec traitement par chloration : le site du Four à Chaux. Les volumes prélevés peuvent être distingués par sous service.

Comptage par services	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m³	Variation en %
Bas Service	1 470 979	1 322 308	**- 10.11 %**
Haut Service	412 935	459 484	**+ 11.27 %**
Sources	99 649	105 539	**+ 5.91 %**
TOTAL	**1 983 563**	**1 887 331**	**- 4.85 %**

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

1.6.3 ACHATS D'EAUX TRAITEES (V2)

Les eaux proviennent de la Métropole de Lyon.

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes achetés en %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**10 730**	**11 140**	**+3.82 %**

L'essentiel de l'eau traitée achetée provient du grand Lyon et sert à fournir de l'eau avec une pression suffisante sur le secteur du Chemin de Rosarge aux Echets.

1.6.4 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Les volumes facturés figurent dans le tableau ci-dessous.

Les consommations comptabilisées (V7) comprennent tous les volumes consommés entre le 01/01 et le 31/12. Les volumes vendus/facturés sont les volumes ayant été facturés au cours de l'année 2022.

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m³	Variation en %
Volumes comptabilisés (V7)	**1 473 118**	**1 425 893**	**-3,25 %**
Total vendu (facturé) aux abonnés	**1 279 209**	**1 283 968**	**+0,37 %**
Vente en gros à la 3CM	3 019	6 158	**+104%**
Total vendu à d'autres services (V3)	3 019	**6 158**	**+104 %**

1.6.5 AUTRES VOLUMES CONSOMMES

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**37 158**	**30 898**	**-16,8 %**
Volume de service (V9)	**12 686**	**30 526**	**+140,6 %**

1.6.6 VOLUMES CONSOMME AUTORISE (V6)

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**1 522 962**	**1 487 317**	**-2,34 %**

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **169,04 kilomètres** au 31/12/2022 (169,18 au 31/12/2021). Le linéaire baisse légèrement car la CCMP supprime plus de doubles réseaux qu'elle ne crée d'extensions.

Diamètre (mm)	Longueur (ml)	
< 50	1 684	1,00%
50 - 99	34 521	20,42%
100 - 199	104 787	61,99%
200 - 299	20 003	11,83%
300 - 499	5 582	3,30%
500 - 700	302	0,18%
Inconnu	2 165	1,28%
Total	**169 044**	

Matériaux	Longueur (ml)	
Acier	144	0%
Autre	9	1%
Fonte ductile	123 200	72%
Fonte grise	34 506	22%
PEBD	223	0%
PEHD	6 748	4%
PVC	2 257	1%
Inconnu	1958	11%
Total général	**169 044**	

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est celle du 2 février 2020, complétée par la délibération du 12/04/2022 qui applique une évolution des tarifs à partir du 01/05/2022.

Les tarifs applicables entre le 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/05/2022	Au 01/01/2023 *(nouveau contrat DSP)*
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20,50 €	20,50 €	20,50 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Prix au m³ de 0 à 150 m³	0,4674 €/m³	0,4700 €/m³	0,47 €/m³
Prix au m³ de 151 à 10 000 m³	0,3075 €/m³	0,3100 €/m³	0,3600 €/m³
Prix au m³ au-delà de 10 000 m³	0,0300 €/m³	0,1500 €/m³	0,2800 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement (1) y compris la location du compteur	14,70 €	14,70 €	20 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Prix au m³	0,5673 €/m3	0,5673 €/m³	0,61 €/m3

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Taxes et redevances			
Taxes			
Taux de TVA (1)	5,50%	5,50%	5,50%
Redevances			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,065 €/m³	0,065 €/m³	0,065 €/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m³	0,28 €/m³

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,50	20,50	0 %
Part proportionnelle	56,09	56,40	+0,6 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	76,59	76,90	+0,4 %
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	14,70	20	+36 %
Part proportionnelle	68,08	73,42	+7,8 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	82,78	93,42	+12,9 %
Taxes et redevances			
Redevance pour préservation de la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,80	7,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	+0%
TVA	11,04	11,65	+5,3 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	52,44	53,05	+1,1 %
Total pour 120 m³	**211,81**	**223,37**	**+ 5,5 %**
Prix TTC au m³	**1,77**	**1,86**	**+ 5,5 %**

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont facturés avec une fréquence semestrielle.

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

2.3. RECETTES

2.3.1 RECETTES DE LA COLLECTIVITE :

Type de recette	Exercice 2021 en € TTC	Exercice 2022 en € TTC
Recettes vente d'eau aux usagers	632 923	682 329
Autres recettes : location diverses	22 625	23 227
Produits exceptionnels et gestion courante	851	2 089
Total des recettes	**656 399 €**	**707 645 €**

2.3.2 RECETTES DE L'EXPLOITANT :

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022

Détail des produits

en milliers d'€uros	2021	2022	Ecart en %
TOTAL	**2 140,86**	**2 222,82**	**3,8%**
Exploitation du service	841,19	887,81	5,5%
• Partie fixe facturée	114,93	156,20	
• Partie proportionnelle facturée	686,10	721,74	
• Cession d'eau facturée	1,18	0,70	
• Variation de la part estimée sur consommations	38,93	9,16	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0,05	0,00	
Collectivités et autres organismes publics	1 040,01	1 086,47	4,5%
• Part Collectivité	642,62	694,19	
• Redevance prélèvement	82,98	83,05	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	314,42	309,23	
Travaux attribués à titre exclusif	214,34	187,01	-12,7%
• Branchements	214,34	187,01	
Produits accessoires	45,32	61,54	35,8%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	0,22	5,98	
• Autres produits accessoires	45,10	55,56	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	58	0	66	0
Paramètres physico-chimiques	69	2	52	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Les prélèvements réalisés sur le réseau de distribution ont été conformes aux limites et références de qualité réglementaires.

3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Pour 2022, l'indice de de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **110 sur 120** (110 depuis 2020).

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX **(15 points)**			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**110**

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

3.3.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le rendement primaire de réseau est défini comme le rapport entre les consommations comptabilisées (V7) et les volumes mis en distribution (V4) :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	**76.52 %**	**78.67 %**
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	24.7	24.2

3.3.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est **de 7,56 m³/km/j** (8.39 en 2021).

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

3.3.3 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **6,56 m³/j/km** (7.58 en 2021).

3.3.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en ml	851	992	995	980	1830(1)

(1) *Engagement comptable – la quasi-totalité des travaux s'est faite sur 2023.* Le linéaire important en 2022 provient du renouvellement opportun de la Rue centrale et Rue du Prieuré à Beynost en plus du programme de renouvellement patrimonial annuel.

Au cours des 5 dernières années, 5,648 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est **de 0,67 %** (0,58 en 2021).

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

3.4 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80%** (80 % en 2021).

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	9229	9268
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	19	19
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	+ 5 %	+ 0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.2 %	0.2 %

4.2 MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers € TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (total des dépenses d'équipement)	737 347,56	969 112,8
Montants des subventions en € TTC (subventions d'investissement)	101 000	0

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

4.3 ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	34 651	23 690
Epargne brute annuelle	544 942	603 466
Durée d'extinction de la dette	0,06	0,04

4.4 AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été **de 493 878 € :**

- **405 736 € amortissements des immobilisations**
- **88 142 € amortissements des subventions.**

4.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Mise en service du forage dans la molasse (projet ex. SIENEL)	6,1 M €
Projet de réservoir aux Echets (projet ex. SIENEL)	3,4 M €
Relevé Classe A des réseaux, Schéma directeur d'eau potable, expertise géotechnique des réservoirs	500 000 €

Les projets listés ici sont ceux identifiés au moment du transfert de compétence dans le PPI 2020-2029. Ces projets seront requestionnés dans le cadre de l'étude du nouveau schéma directeur qui se lancera en 2023.

En parallèle, la CCMP prévoyait un programme pluriannuel de renouvellement patrimonial des canalisations d'eau potable, avec un montant d'environ 400 000€ HT/an à 425 000€ HT/an dans le PPI.

Mais face à l'inflation et à la forte augmentation du coût des matériaux, le montant devra nécessairement être revu à la hausse pour maintenir le linéaire de renouvellement et le taux de renouvellement patrimonial garant du bon état général du réseau.

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

Accusé de réception en préfecture
001-240100800-20231010-D-20231010-0092-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2022, les montants abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité représentent 0,0003 €/m³ facturé pour l'année 2021 (0,0002 €/m³ en 2021).

5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Aucune opération de coopération décentralisée avec des autorités locales étrangères, prévue par l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement, n'a été conclue en 2022.

6 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	21 608	**22 362**
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,77	**1,86**
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	**100%**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	**100%**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	**110**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,5%	**78,7%**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	8,4	**7,6**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	7,6	**6,6**
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	**0,67%**
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	**80%**
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0002	**0,0003**